

Chaîne nucléaire : brouillards sur La Hague

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 575

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un rapport confidentiel

Votre article «Politique agricole: trente ans après la loi» paru dans «Domaine Public» le 4 décembre 1980 nous oblige à intervenir auprès de votre rédaction pour vous faire part de notre étonnement concernant le rapport confidentiel que vous citez et que vous résumez d'une manière parcimonieuse. Ce dernier a été distribué aux membres du Comité directeur de l'USP et envoyé à tous les secrétaires des Unions cantonales de paysans. Ceci pour le soumettre à l'examen de personnes compétentes et représentatives des milieux de notre agriculture. Depuis lors, ce document a subi une nouvelle mise à jour qui remet en question la version originale à cause de la nouvelle législation sur le blé par exemple et d'autres données d'importance capitale pour notre service scientifique. La discussion va bon

train à l'intérieur de nos organes. Après les réactions émotives et les débats contradictoires, l'examen minutieux de ce rapport suit son cours. En fait, ce rapport n'a rien d'une bombe à retardement comme vous le dites dans votre article. Il a été établi sur une base consultative et conformément à une tradition démocratique libérale bien établie. De cette consultation, les objectifs fondamentaux de notre agriculture devraient en ressortir vainqueurs.

Votre résumé et votre critique passent malheureusement à côté de ces préoccupations. Pour appuyer vos allégations parcimonieuses, vous citez notre publication. Est-ce que cela fait partie de vos méthodes de travail? S'il s'agit d'un malentendu, dites-le nous et dites-nous s.v.p. comment vous sont parvenues vos informations sur notre rapport ou comment, le cas échéant, se fait-il que notre rapport se trouve chez vous?

Union Suisse des Paysans
J.-P. Maillard, service de l'information

RÉPONSE

La discussion va bon train

N'insistons pas sur le ton très peu «public relations» de l'USP, qui prend manifestement d'avantage le terme information au sens policier et inquisiteur qu'il a en anglais que dans l'acception plus positive que nous lui donnons en français.

Ceci dit, quelques remarques:

- Dans sa lettre, l'USP ne fait allusion qu'à l'un des deux documents inédits évoqués dans DP du 4 décembre, oubliant l'étude à paraître de Bruno Altermatt pour concentrer son attention sur le fameux rapport de mars 1979 du Secrétariat des paysans sur «La disparité des revenus dans l'agriculture suisse».

- A propos de ce document, on ne comprend pas si l'USP est davantage étonnée que ce rapport qualifié de confidentiel nous soit parvenu, ou que nous

le résumions brièvement (le rapport fait 128 pages et DP lui consacre deux colonnes).

- S'agissant de nos sources, que d'une manière particulièrement arrogante et contraire à la déontologie journalistique la plus primitive l'USP nous demande de livrer, disons qu'avec le développement des techniques de reprographie la distribution d'une cinquantaine d'exemplaires d'un document même — et surtout — confidentiel constitue un risque évident, et pas seulement dans les affaires militaires (voir Georg Nef, agriculteur et sergent).

- Même si nous n'avions pas en main la version originale et complète du rapport sur les disparités de revenus, nous aurions pu nous en faire une idée assez précise en lisant la presse suisse alémanique (voir par exemple le «Bund» du 12.8.80 et la «Basler Zeitung» du 15.11.80). Depuis lors, comme le dit l'USP, la discussion va d'ailleurs bon train dans la presse agricole (voir les longs articles de Jacques Janin dans «La Terre romande» du 20.12.1980).

- Dans tous ces articles, il est clairement question des très vives discussions au sein des organisations paysannes à propos des prix différentiels, en faveur desquels nous avons déjà plusieurs fois pris position (DP 336, 454, 562).

Un système dégressif de rémunération aurait évidemment pour effet de modifier la répartition du produit brut de l'agriculture en faveur des plus petits exploitants; en d'autres termes, de faire payer les correctifs de la politique agricole, non seulement par les consommateurs et les contribuables, mais aussi par les agriculteurs (de plaine avec plus de 30 ha. de surface cultivable) auxquels cette politique agricole bénéficie aujourd'hui principalement.

- Enfin il est aussi piquant de constater que la modification de la loi sur le blé, à propos de laquelle une procédure de consultation vient seulement d'être organisée, soit l'occasion d'un retard supplémentaire à la publication du rapport terminé en mars 79 sur une matière — la rémunération et indirectement l'orientation de la politique agricole — qui a subi depuis lors pas mal de modifications aussi «démodantes» que le futur nouveau régime du blé.

CHAÎNE NUCLÉAIRE

Brouillards sur La Hague

La Suisse compte-t-elle vraiment sur l'usine de retraitement de La Hague pour prendre en charge ses déchets radioactifs? Et dans ce cas, se tient-elle informée des possibilités réelles de «travail» des installations françaises? Ces questions ont une importance cruciale qui ne date du reste pas des derniers «pépins» enregistrés par la direction de La Hague: cette usine, quand bien même elle fonctionne à l'étranger, fait partie intégrante de la «chaîne nucléaire» helvétique. Si La Hague ne remplit pas sa mission, toute la controverse sur l'entreposage des déchets radioactifs dans notre

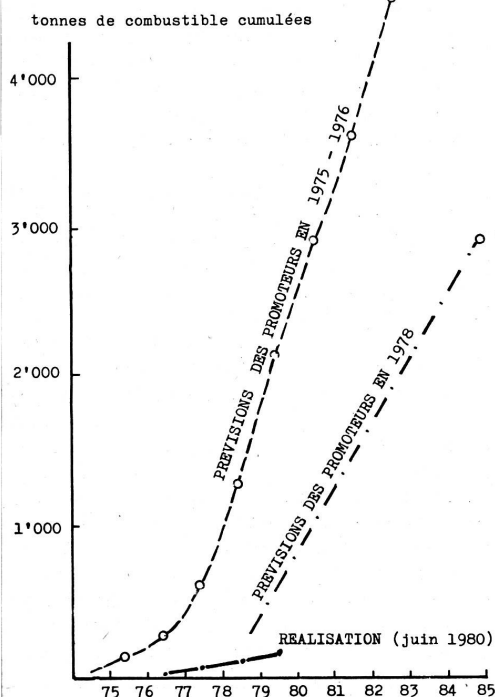
pays devient sans objet: avant de penser à entreposer, il faut retraiter... Le moindre doute sur l'efficacité des techniques françaises et la plus élémentaire prudence commandent que la Suisse arrête la production de déchets. Or du côté français, on ne brille pas par la qualité de l'information et la transparence. Quelques points de repères.

La semaine dernière, un incendie éclate à l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague en Normandie. Alors se déroule un scénario classique:

— La direction (qui refuse d'informer): «Ne vous en faites pas, rien de grave.»

— Les ouvriers: «On nous cache quelque chose; l'accident est plus important qu'on ne le dit.»

LA HAGUE: LES PRÉVISIONS ET LES RÉALITÉS



— La direction: «Mais non, mais non, notre usine n'est pas plus dangereuse qu'une usine de prêt-à-porter féminin (sic). C'est encore les écologistes qui vous bourrent la tasse.»

Tout ne marche peut-être pas si bien que ça dans cette fameuse usine. La revue très sérieuse «La Recherche» (n° 111) a publié le petit graphique ci-contre, dans un article signé F. David et J.-P. Schapira, deux affreux écolos, mais cependant chercheurs en physique nucléaire au CNRS.

Les premières prévisions ont été rendues publiques au Forum atomique européen, à Madrid, en mai 1976. Elaborées par la COGEMA qui est responsable de l'usine de La Hague, elles prévoyaient d'arriver à retraiter 800 tonnes de déchets par an dès 1978, ce qui donnait pour 1980 un total de 2100 tonnes de déchets retraités depuis le début de l'usine. Au vu des médiocres résultats obtenus, la COGEMA corrigeait le tir en 1978 et annonçait qu'en 1985 l'usine aurait retraité 3000 tonnes. Ce n'était plus les lendemains qui chantaient, c'était les surlendemain... Or en tout et pour tout cette usine avait retraité 145 tonnes de déchets au milieu de 1980: moins du 10% des promesses vieilles de cinq ans! Pensez qu'un réacteur de 1000 MWe (Gösgen) produit annuellement 30 tonnes de déchets à retraiter: les réserves mondiales sont bien supérieures à 10 000 tonnes.

Ces piètres résultats de l'usine de La Hague sont évidemment dus à de petits incidents que les écologistes, ces pelés, ces galeux, prennent plaisir à monter en épingle. Vous imaginez, vous, un directeur d'usine de prêt-à-porter féminin qui promet à son conseil d'administration une production de 2 millions de robes et qui n'arrive pas à en livrer deux cent mille? Et qui aurait de plus le souffle de dire qu'il a eu de petits pépins que de méchants calomnieurs montent en épingle?..

On se demande quel mobile peut bien pousser des ingénieurs à rendre publiques de telles prévisions. Comme toujours, il y a deux possibilités: ou bien... ou bien. Ou bien ils croient à leurs prévisions et les faits démontrent qu'ils ne connaissent rien des capacités futures de leur technologie; il

faut rapidement les virer tout comme on empêche qu'un enfant joue avec des obus non explosés et ceci surtout autour de la table familiale. Ou bien ces ingénieurs savent parfaitement que leurs prévisions ne valent pas pipette et ils les publient pour faire croire que leur technologie est au point. Dans ce cas il faut les juger et les condamner pour abus de confiance patent: leurs successeurs en prendront de la graine et feront des prévisions à très long terme. Le processus est amorcé et le prochain programme nous dira sans doute: l'usine aura retraité 15 000 tonnes en 2040! Qu'est-ce qu'on parie?

En matière nucléaire, le contentieux franco-suisse ne se limite pas à La Hague. On sait par exemple quels dangers les installations du surrégénérateur de Creys-Malville font courir à la région genevoise. Cette question de l'implantation de centrales nucléaires à proximité des zones frontalières (une spécialité de la France qui se trouve également en conflit avec la Belgique, la RFA et le Luxembourg à propos des projets de Chooz, de Gravelines et Catenom) a été évoquée au Parlement européen. Et pour la première fois, cet organisme a reconnu la légitimité de certaines craintes face au développement de l'énergie nucléaire: le 20 novembre dernier, les députés adoptaient une résolution selon laquelle les populations dont les frontières sont menacées par l'implantation de nouvelles centrales devraient être consultées; dans la foulée, ils se prononçaient pour une stricte réglementation en matière d'information (chaque pays est dans l'obligation d'une part d'informer ses voisins des éventuels accidents survenus dans une de ses installations nucléaires, et d'autre part d'informer constamment les populations concernées de l'ampleur des mesures de sécurité). A propos de Malville, la Suisse prendra-t-elle le train de la CEE et demandera-t-elle des comptes au gouvernement français au nom de la région frontalière genevoise?